

# RIVIÈRES PLUS PROPRES

## CONCEPT ET OBJECTIFS

Savez-vous que près de **80% des déchets marins proviennent de l'activité terrestre** et qu'ils y ont été charriés par les rivières ? Ce simple chiffre témoigne de l'ampleur du phénomène et de l'importance de retirer les déchets des rivières avant qu'il ne soit trop tard. Depuis plus de 20 ans, les **Contrats de Rivière** sensibilisent les riverains et promeneurs à la **problématique des déchets dans et en bordure de cours d'eau**.

Dans le cadre des opérations de ramassage des déchets sauvages que Be WaPP soutient, une collaboration structurelle avec les Contrats de Rivière, **pour nettoyer berges et cours d'eau**, a vu le jour. Que ce soit lors du Grand Nettoyage (voir fiche-action n°20) ou tout au long de l'année, il est possible de participer à ce type d'action. Ces dernières sont clairement identifiables sur la [carte interactive](#) proposée par Be WaPP sur son site internet. Le **nettoyage** des berges et cours d'eau est **encadré par les Contrats de Rivière**, car cette opération nécessite une **expérience** et une **connaissance** approfondies des **réalités du terrain** en matière de respect de la faune et de la flore ainsi que des contraintes élémentaires de sécurité (zones de crues et zones sécurisées).



## MODALITÉS PRATIQUES

Les communes ont ainsi la possibilité, en collaboration avec les Contrats de Rivière et Be WaPP, d'organiser des opérations **Rivières Plus Propres** ouvertes au public. Les communes qui souhaitent organiser ce type d'activité sont invitées à **contacter le Contrat de Rivière compétent** qui sélectionnera les zones qui peuvent être nettoyées.

Pour la facilité et la sécurité des participants, Be WaPP met à la disposition exclusive des Contrats de Rivière et des communes partenaires un [kit complet de ramassage](#). Ce kit a été développé en collaboration avec **Aer Aqua Terra**, une asbl active dans le nettoyage de rivières depuis de nombreuses années. En plus du matériel habituel de ramassage, ce kit contient tout l'équipement spécifique nécessaire : waders (combinaisons étanches) et cuissardes, gants et sous-gants imperméables, griffe pour attraper les déchets, porte-sac, bâche, bassines, une barque et un canoë. Le jour J, le ramassage sera encadré par un professionnel des Contrats de Rivière. Il faut cependant que toutes les conditions de sécurité soient réunies en termes de météo et de risques de crues notamment. Le matériel est prêté à la commune ou au Contrat de Rivière pour la durée du ramassage. Il est livré et récupéré gratuitement par un prestataire de Be WaPP. Le matériel doit être nettoyé et séché avant d'être rendu.

## ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS

L'opération Rivières Plus Propres est accessible à tous les citoyens qui le désirent sous réserve d'un encadrement du Contrat de Rivière compétent. Les citoyens peuvent découvrir les opérations de nettoyage organisées près de chez eux sur le site de Be WaPP, s'y inscrire et venir prêter mains fortes .

Les Contrats de Rivière reçoivent une feuille de rapportage spécifique à renvoyer à Be WaPP. Celle-ci reprend, entre autres, le nombre et le type de sacs ramassés, ainsi que la distance parcourue.

Le 'Coordinateur Be WaPP' est quant à lui chargé du ramassage des sacs de déchets et de leur acheminement vers leur filière respective de traitement ou de recyclage.

## AVANTAGES

Les voies fluviales, qu'elles soient gérées par les communes ou la Région, sont des zones compliquées à nettoyer, d'une part par leur accessibilité, mais aussi de par la faune et la flore qui y sont présentes. Pourtant, de nombreux déchets s'y retrouvent, qu'ils y soient délibérément abandonnés ou qu'ils y soient amenés par le vent ou le courant. L'opération 'Rivières Plus Propres' permet donc aux communes de bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement de Be WaPP et des Contrats de Rivière.